

Rapport de présentation

VOLUME 8
ANALYSE
FONCIÈRE

LE HAVRE (PLANCHE 1)
Dollemard



Article L151-9 du Code de l'urbanisme
DÉLIMITATION DES ZONES URBAINES, À URBANISER, AGRICOLES ET NATURELLES

Zones urbaines mixtes (UA / UB / UC / UD / UE) Zones urbaines d'activités économiques (UY)

MOBILISATION FONCIÈRE

HABITAT

2014	2021	2024	2035
consommé en extension logement réalisé	consommé en extension logement réalisé	projeté en extension	

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

2014	2021	2024	2035
consommé en extension	consommé en extension	projeté en extension	

ÉQUIPEMENT

2014	2021	2024	2035
consommé en extension	consommé en extension	projeté en extension	

OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE 2014 / 2020		
Habitat	Activité économique	Équipement
Densification	Densification	Densification
Extension	Extension	Extension
OPÉRATIONS RÉALISÉES SUR LA PÉRIODE 2021 / 2024		
Habitat	Activité économique	Équipement
Densification	Densification	Densification
Extension	Extension	Extension
OPÉRATIONS PROJÉTÉES SUR LA PÉRIODE 2025 / 2035		
Habitat	Activité économique	Équipement
Extension	Extension	Extension

POTENTIELS DE DENSIFICATION

#	0	potentiels
	0	inconstructibles*
	0	constructibles sous condition**
	0	sans contrainte***

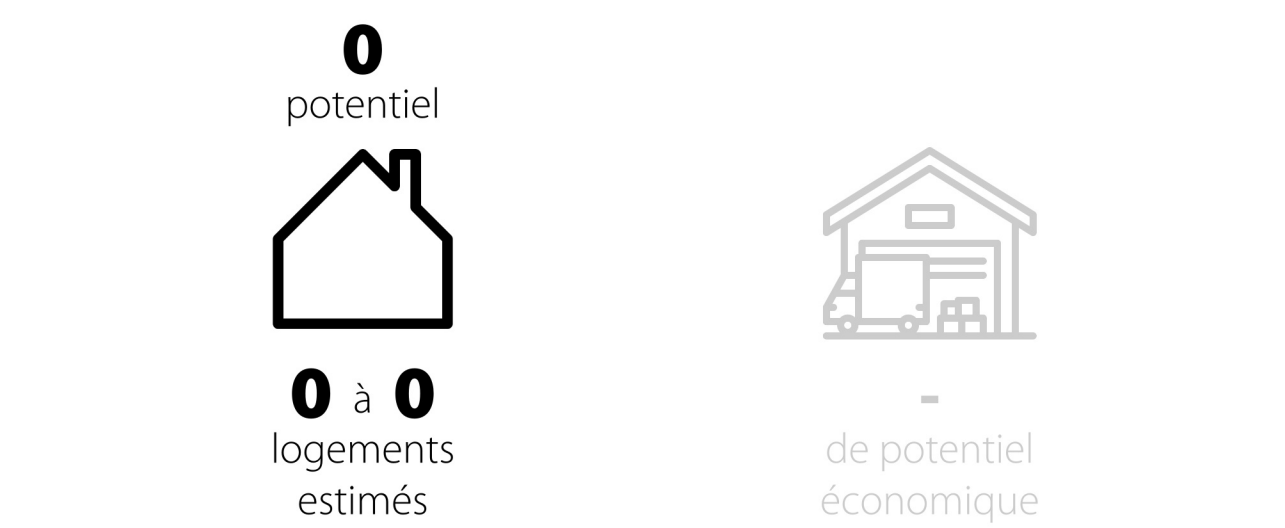
* sont identifiés comme « inconstructibles » (polygones blancs) les potentiels situés dans les périmètres couverts par les dispositions réglementaires suivantes : espace boisé classé (EBC), vergers (V), interdiction de raccordement au réseau collectif (IR), bande d'inconstructibilité (BI, BI* 2040), parc et jardin remarquable (PJ), ensemble cohérent (EC), exploitation agricole (EA), secteurs de risques d'incendie (R / EF / PPR) ou à une contrainte potentielle « identifiés (cartographie)

** sont identifiés comme « constructibles sous conditions » (polygones orange) les potentiels situés dans les zones humides et les secteurs de risques d'incendie sous condition (PPR), cavité souterraine

*** les potentiels identifiés comme « sans contrainte » (polygones rouges) restent soumis au règlement et aux autres dispositions du PLU. Leur constructibilité ne peut être garantie avec certitude

RÉPARTITION DES POTENTIELS À DESTINATION RÉSIDENTIELLE

Friche Parcelle libre Division simple Division complexe



Ces estimations sont exprimées de manière brute pour les potentiels constructibles sous condition et sans contraintes de friches, parcelles libres, divisions simples et divisions complexes. Elles ne tiennent pas compte des éventuelles difficultés opérationnelles liées à la présence de risques ou au phénomène de densification forcée.